



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-99

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-44004-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ALLIANCE DE VILLES EUROPENNES DE CULTURE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme MERGER Reine

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ALLIANCE DE VILLES EUROPENNES DE CULTURE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous devons renouveler notre adhésion à l'Alliance de Villes Européennes de Culture (A.V.E.C). Créé en 1997, ce réseau réunit des villes et des territoires dépositaires d'un patrimoine historique exceptionnel et qui veulent faire de ce patrimoine un vecteur de développement local durable. Les membres de réseau A.V.E.C ont une volonté commune d'édifier une Europe des régions, sur le respect des différences et des interactions entre cultures.

L'année 2014 représente une étape importante pour l'Alliance de Villes Européennes de Culture puisqu'elle marque la mise en place d'un nouveau programme cadre pour les projets européens.

Les objectifs que se sont fixés les membres du réseau A.V.E.C sont les suivants :

- intégrer le plus harmonieusement possible l'innovant dans l'existant, pour un développement durable du patrimoine historique et culturel des villes et territoires de l'Europe,
- faire des patrimoines locaux des moteurs du développement économique, culturel et social des villes et territoires dans l'esprit de la charte signée par les membres,
- contribuer à la réussite économique et au rayonnement de leurs territoires,
- se donner une visibilité internationale.

Le réseau A.V.E.C organise des programmes de travaux pour la valorisation de leur territoire : sensibilisation au patrimoine et à la qualité urbaine, tourisme et patrimoine, projet « Qualicities », label européen de qualité de gestion durable des villes et des régions historiques, etc...Le réseau participe à plusieurs programmes de l'union européenne : métiers d'art (ALMA), valorisation du patrimoine (CHORUS), ruptures urbaines (URBANISTAS), etc.

Cette adhésion, par les échanges qu'elle facilite au plan technique et humain, contribue au rayonnement de notre ville en Europe. Elle permet également de s'engager progressivement dans la recherche du label de qualité pour un développement économique durable autour des atouts patrimoniaux dont dispose notre ville.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Alliance de Villes Européennes de la Culture pour l'année 2014 ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2014, soit 4.000 €, sera imputé au chapitre budgétaire 92322-6281-1871, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** l'Adjoint délégué à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondantes à cette adhésion.

DL.2014-99 - ALLIANCE DE VILLES EUROPENNES DE CULTURE - RENOUVELLEMENT
DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)